Image not found or type unknown

Résiliation anticipée bail dérogatoire

Par **ecotrade**, le **28/05/2014** à **07:58**

Association loi 1901,nous louons depuis 2005 pour notre
activité commerciale un local par reconduction de baux dérogatoires.Pour des raisons cojoncturelles nous vou-
-drions résilier notre contrat le plus rapidement possi-
-ble.Le bail se termine le 07/09/2014.Le propriétaire a été informé de notre désir le 17/05/14.Le bail ne comporte
pas de paragraphe "Résiliation", unique allusion incluse dans le paragraphe Visite des lieux:"lorsqu'un congé aura été délivré dans les délais préscrits,ou six mois avant l'
expiration du présent bail, le bailleur aura le droit de mettre un écriteau .....".Si l'on se référe à un préavis
de 3 mois,sommes-nous tenus de payer le montant du loyer
compris entre le 18/08/2014 et le 07/09/2014 ?.
Grand Merci pour vos réponses.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés